



LE RÔLE DE L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

ACCOMPAGNER | ÉCOUTER

SOUTENIR | CONSEILLER

ORIENTER | INFORMER

L'assistant de service social a pour mission d'aider les salariés et les employeurs dans le maintien dans l'emploi et/ou de les accompagner pendant le processus d'inaptitude en coordination avec le médecin du travail afin de faciliter la reconversion professionnelle.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL ?

LES MISSIONS DE L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE PRÉSOA :

- Assurer la **prise en charge des problématiques sociales et administratives** directement liées aux **modifications d'aptitude** et/ou **altération de la santé** des salariés
- Accompagner et informer les salariés pour **faciliter l'accès à leurs droits** :
 - Pension d'invalidité
 - Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé
 - Accident du travail
 - Maladie professionnelle
 - Licenciement
- Proposer la **médiation entre le salarié et l'employeur**
- Conseiller et orienter les salariés vers les différents acteurs aidant à la **reconversion professionnelle**

Il/elle travaille en lien direct avec :

- Le service social **CARSAT**
- Le service **Cap emploi**
- La **MDPH**, ...



COMMENT CONTACTER LE SERVICE ASSISTANCE SOCIALE PRÉSOA ?

Le service d'assistance sociale Présóa est à votre disposition pour vous accompagner.

Vous pouvez le joindre de différentes manières :

- En **en parlant directement avec votre médecin du travail**, qui pourra vous orienter vers le service ;
- En contactant directement le service via :

Tél. : 03 64 16 20 42

Email : maintien.emploi@presoa.org



ENTRETIEN SUR RENDEZ-VOUS

- **DANS LES CENTRES PRÉSOA**
- **AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE**